



Réponse à une proposition de rectification

Par **caro1925**, le **16/05/2012** à **11:56**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car nous avons commis une erreur en remplissant la déclaration sur le revenu.

Mon ami a acheté en 2010 une maison à refaire entièrement (fenêtres, placo, chauffage, électricité..)

La maison n'était pas habitable, en attendant mon ami habitait chez ses parents (à 1km).

Les travaux type fenêtres, vannes thermostatiques , intérêt d'emprunt ont été déclarés.

Les travaux dans la maisons ont duré 2ans et demi pour des raisons financières et de santé.

N'ayant pas de boîte aux lettres et par inadvertance il a indiqué l'adresse de ses parents et n'a pas remplie la ligne changement d'adresse .

Nous venons de recevoir un redressement de 1100€ car la maison est considérée comme résidence secondaire et non principale.

Les impôts fonciers ont été réglés pour cette maison en travaux.

que doit on faire?

Merci par avance de l'intérêt que vous porterez à ma question car nous sommes perdus

Cordialement

répondez moi svp...